

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jessica Bélanger Robb

<https://www.cadre21.org/membres/5a905f4cd0bb5186669c0ff0>

Date d'obtention : 2024-03-06 14:51:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il ne faut jamais demander ou accepter d3 voir les photos vidéos

Il faut suivre les étapes de la trousse

Il ne faut pas faire d'interrogatoire pousser

Il faut que la situation ait des impacts à l'école pour qu'on intervienne.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais avoir les outils nécessaires pour bien faire les choses et aider les jeunes impliquer.

Je vais être en mesure d'intervenir en collaboration avec les policiers au bon moment

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas voir les vidéos